



**Vérification des renseignements sur le rendement des projets
Réponse de la direction et plan d'action
4 novembre 2011**

Recommandation	Plan d'action	Responsabilité	Date de fin prévue
<p>1. Le Ministère doit continuer de simplifier son cadre pour la collecte et l'utilisation de renseignements sur le rendement des projets comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• En veillant à une solide harmonisation des résultats des projets par le biais d'un ensemble clair et intégré de mesures du rendement;• En limitant le nombre de mesures du rendement;• En offrant régulièrement de la formation au personnel sur le cadre et son application.	<p>La Direction de la politique et de l'orientation stratégique de DEO dirige l'examen et la révision de l'architecture des activités des programmes (AAP) et du cadre de mesure du rendement (CMR) afin que le Comité exécutif de DEO et les ministres l'envoient au Conseil du Trésor avant juin 2012.</p> <p>L'AAP et le CMR revus donneront lieu à une meilleure harmonisation des résultats des projets par le biais d'un ensemble clair et intégré de mesures du rendement englobant un nombre limité de mesures du rendement.</p> <p>On améliorera la formation actuelle et prévue sur le CMR et son application.</p>	<p>SMA, Direction de la politique et de l'orientation stratégique</p> <p>Directeur, mesure du rendement</p>	<p>PAA et CMR revus avant juin 2012</p> <p>Mise en œuvre en mars 2013</p>